

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

HABITAT – OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN DU COEUR DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE (2013-2017) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS PRIVES CONVENTIONNES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C57-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

HABITAT – OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN DU COEUR DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE (2013-2017) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS PRIVES CONVENTIONNES

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu les délibérations du 26 novembre 2012 et du 25 novembre 2013 approuvant la participation financière de la CAN à la deuxième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU) du cœur de l'agglomération niortaise pour la période 2013-2017,

Considérant la demande de subvention du propriétaire bailleur pour la réhabilitation de deux logements locatifs privés conventionnés à Niort,

Afin de développer une offre locative privée conventionnée ouvrant droit (sous certaines conditions) à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) pour des ménages aux revenus modestes, la CAN accorde une subvention, à hauteur de 15% ou 20% et à parité avec la Ville de Niort, pour la réhabilitation de logements locatifs très sociaux, complétée selon les cas, par une prime de sortie de vacance de 2 000 € ou 4 000 € par logement.

La CAN a réservé une enveloppe de 280 000 € afin de permettre la réhabilitation de 175 logements locatifs privés très sociaux à Niort, au titre de l'action du PLH relative au soutien à l'amélioration du parc ancien existant.

Depuis 2016, l'état d'avancement de cette action est la suivante :

Objectifs poursuivis	Logements réhabilités au 08/07/2019	Logements restant à réhabiliter au 08/07/2019	Subventions accordées au 08/07/2019	Enveloppe restante au 08/07/2019
175	25	150	69 460 €	210 540 €

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200717-C57-07-2020-DE
 Date de télétransmission : 24/07/2020
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Le nouveau projet du propriétaire bailleur concerne la réhabilitation de **deux logements locatifs privés conventionnés à Niort** (cf tableau détaillé joint en annexe). Pour cette opération, d'un prix de revient prévisionnel de 130 358,34 € TTC, la CAN est sollicité pour un soutien financier global de **2 000 €**.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une aide financière globale de 2 000 € au propriétaire bailleur au titre de l'OPAH Renouvellement Urbain du cœur d'Agglomération niortaise 2013-2017, pour la réhabilitation de deux logements locatifs privés conventionnés,
- Autoriser, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires (notamment la fiche de calcul au paiement de la Délégation locale de l'Anah), le versement en une seule fois, du montant pour cette opération au propriétaire bailleur concerné,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C57-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--